



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-5-10-2

Séance du vendredi 15 mai 2020

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'OPH THANN-CERNAY

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. ADRIAN.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-11-10-6 du 7 décembre 2018 relative à la convention et au versement d'une subvention sur fonds propres pour l'opération de réhabilitation thermique de 36 logements locatifs sociaux situés 44, 46 et 48 rue Pasteur à THANN,
- VU la convention relative au versement d'une subvention en faveur de l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour l'opération de réhabilitation thermique de 36 logements locatifs sociaux située 44-46-48 rue Pasteur à THANN du 22 janvier 2019,

- VU l'extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de DOMIAL du 18 juin 2019 approuvant le projet de fusion par voie d'absorption de l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay par DOMIAL,
- VU l'extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay du 27 juin 2019 approuvant le projet de fusion par voie d'absorption de l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay par DOMIAL,
- VU la délibération du Conseil de Communauté de Thann-Cernay du 21 septembre 2019 approuvant le projet de fusion par voie d'absorption de l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay par DOMIAL,
- VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de DOMIAL du 31 octobre 2019 approuvant la fusion-absorption avec l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay avec effet au 31 octobre 2019,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 24 avril 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de l'avenant n° 1 à conclure avec DOMIAL, joint en annexe à la présente délibération, fixant le transfert des droits et obligations de la convention relative à l'opération de réhabilitation thermique de 36 logements locatifs sociaux situés 44, 46 et 48 rue Pasteur à THANN conclue le 22 janvier 2019 avec l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

La Présidente
La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité